

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative à l'attribution de médailles à des instituteurs.

Numéro d'inventaire : 1979.37141.18

Auteur(s) : A. Bardoux

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1878

Description : Feuille imprimée.

Mesures : hauteur : 268 mm ; largeur : 213 mm

Notes : Circulaire de A. Bardoux, Ministre de l'Instruction Publique, des cultes et des Beaux-Arts aux Préfets visant à utiliser les fonds du leg du "sieur Goddet", destinés à être distribués aux instituteurs laïques les plus méritants, pour l'achat de médailles servant à récompenser les vingt instituteurs délégués par les départements ayant réalisé les meilleurs mémoires sur l'Exposition Universelle de 1878.

Mots-clés : Décorations, citations

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 1 page.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,
DES CULTES
ET DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

2^e BUREAU.

CIRCULAIRE

N°

Legs du sieur Goddet en
faveur des instituteurs.

Paris, le 2 octobre 1878.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Par testament en date du 10 novembre 1874, le sieur Goddet, en son vivant propriétaire à Paris, a légué à l'Université de France une somme de dix mille francs destinée à être distribuée, par cinquièmes, aux instituteurs laïques les plus méritants, dans le courant du mois d'août de chacune des cinq années qui suivront le décès du testateur.

Par arrêté en date du 4 août, j'ai décidé que la somme de deux mille francs formant le premier cinquième de la libéralité dont il s'agit sera affectée, cette année, à l'acquisition de vingt médailles de cent francs chacune, qui seront attribuées aux auteurs des vingt meilleurs mémoires présentés par les instituteurs délégués par les départements pour visiter l'Exposition universelle de 1878, conformément aux prescriptions de la circulaire du 3 août dernier.

Vous voudrez bien, en conséquence, Monsieur le Préfet, faire connaître ces dispositions aux instituteurs susmentionnés et m'adresser, avec votre propre appréciation, les mémoires qui devront vous être remis le 1^{er} novembre au plus tard.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes
et des Beaux-Arts,

Signé : A. BARDOUX.

A Monsieur le Préfet d